



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Châteauroux, le 11 avril 2008

Objet : Déclaration d'établissement d'APS

J'atteste de la déclaration de votre établissement en application des articles L.322-1 et L.322-2 du code du sport relatif à la déclaration des établissements dans lesquels se pratiquent des activités physiques et sportives.

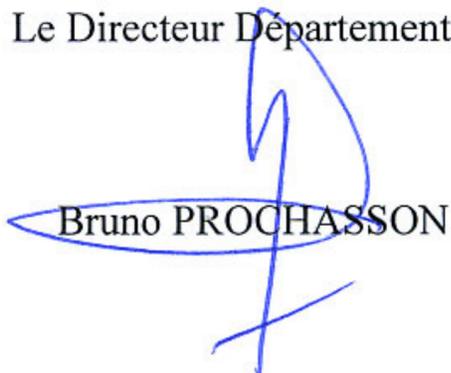
-le 11/04/2008
-à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Châteauroux,
-sous le numéro de dossier : **ET000400**

Vous voudrez bien informer la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions réglementaires.

Une copie de ce document est à afficher à la vue du public, sur le lieu de votre activité.

Le Directeur Départemental,


Bruno PROCHASSON

CENTRE ENSEIGNEMENT PECHE SPORTIVE

36270 BARAIZES

Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de l'Indre
Cité Administrative – B.P 613 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX tél. 02-54-53-80-00 ou 02-54-53-82-00
Fax : 02-54-53-82-20 e-mail : dd036@jeunesse-sports.gouv.fr -
Site internet régional : <http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr>
Site internet des services de l'Etat dans l'Indre : <http://www.indre.pref.gouv.fr>